



Élections présidentielles & syndicalisme

Une arrivée au pouvoir du Front National était inenvisageable pour la FSU mais comme nous l'écrivions dans un communiqué du 24 avril, intitulé « Pas une voix pour le FN », appelant à participer aux manifestations du 1er mai : « **lutter contre les idées d'extrême droite implique de lutter contre les inégalités et les injustices, les politiques libérales en œuvre qui font le lit de l'extrême-droite depuis des années** ».

Beaucoup de candidats ont fait de la surenchère sur le nombre de fonctionnaires à supprimer, y compris Emmanuel Macron qui propose d'en supprimer 120 000. Aujourd'hui, nous voulons vous rappeler l'importance d'être syndiqué et vous faire connaître notre syndicat : **La FSU Territoriale**.

UN SYNDICAT POUR VOUS INFORMER !

Nous mettons à la disposition des agents de la ville différents outils d'information : le guide annuel des carrières, le « Grain de Sel » et un site internet : fsu-montreuil.fr

UN SYNDICAT POUR VOUS DÉFENDRE ET AMÉLIORER VOS DROITS !

Les règles encadrant votre métier, vos droits individuels et collectifs sont inscrits dans les statuts de la fonction publique territoriale (FPT), **mais ils sont aussi le résultat du travail accompli par les représentant.e.s des agents dans différentes instances** :

Le Comité des Œuvres Sociales (COS), Le Comité Technique (CT), le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT), les Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Notre section syndicale FSU Territoriale (ou SNUTER-FSU) est le 2ème syndicat de la ville de Montreuil. Nos élu.e.s FSU siègent dans les instances paritaires pour défendre les intérêts des agents en toute indépendance.

Par notre action, nous avons défendu et obtenu des avancées significatives en matière de droits et d'égalité entre les salarié.e.s :

- > défense du **titre-restaurant** pour permettre à chaque agent de bénéficier d'un soutien financier de l'employeur pour ses repas (2011).
- > augmentation de l'**avancement de grade** (2013).
- > reconnaissance du **congé de maternité** comme une exception à la règle de non-remplacement des absences de moins de 4 mois, pour lutter contre les discriminations faites aux femmes (2016).
- > généralisation de la **NBI quartiers prioritaires**, certains agents ayant été « oubliés » (2016).

PARCE QUE L'UNION FAIT LA FORCE : SYNDIQUEZ-VOUS !

Un syndicat, **c'est avant tout des salarié.e.s qui s'organisent pour défendre leurs intérêts** parce que seuls, nous ne pouvons pas faire valoir nos droits ou en conquérir de nouveaux.

En adhérant, vous augmentez nos moyens d'agir et vous pouvez bénéficier des outils proposés par le syndicat : formations, informations, protection.

En adhérant, vous vous donnez les moyens de faire respecter vos droits !

Avancement de grade à 100 %, Chiche ?

Lors du Comité Technique du 20/02/17, les représentants du personnel CGT, FSU et FO ont voté unanimement l'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des grades.

100 % signifiant que le nombre de promus est égal à celui des promouvables, ces derniers étant les agents qui remplissent les conditions générales fixées pour chaque grade d'avancement (lire notre guide des carrières).

Dans le rapport présenté par la DRH sur l'évolution des ratios d'avancement de grade des agents titulaires de la ville et du CCAS de Montreuil, il est rappelé que la fixation de ces taux relève des collectivités territoriales depuis 2007.

En 2007, ces taux avaient été fixés à 40 % pour l'accès au 1er grade d'avancement, à 20 % pour l'accès au 2ème grade d'avancement et sur les grades suivants ou lorsqu'il n'y a qu'un seul grade d'avancement et à 100 % pour tous les grades d'avancement après examen professionnel.

En 2013, suite à une pétition, revendiquant un avancement de grade à 100 %, initiée par notre syndicat FSU et signée par près de 600 agents, la municipalité signait un protocole d'accord avec les syndicats et délibérait sur une augmentation des taux en les faisant passer de 40 à 60 % et de 20 à 40 %.

Le protocole d'accord signé prévoyait alors aussi une négociation sur des critères objectifs pour atteindre un avancement de grade à 100 %.

Le rapport qui nous a été présenté en Comité Technique **propose donc de mettre en œuvre le protocole d'accord de 2013 en augmentant tous les taux à 100 %.**

A Montreuil, pour que les promouvables soient effectivement inscrits sur les tableaux d'avancement de grade transmis aux Commissions Administratives Paritaires, les critères suivants étaient appliqués jusqu'à présent :

- **L'absence de sanctions**

- **L'avis motivé écrit du chef de service**

- **Les fonctions occupées**, pour les grades suivants : agent de maîtrise principal, attaché principal, ingénieur principal, directeur.

- **L'occupation effective d'un poste** à la Ville ou au CCAS depuis 6 mois minimum au 1er janvier de l'année.

Alors quels critères pour avancer de grade ?

Comme nous l'avons dit en séance, plusieurs critères locaux ne nous satisfont pas, en particulier celui des fonctions occupées qui a pour conséquence que seuls les agents occupant déjà les fonctions du grade d'avancement sont proposés.

Et pour vous, quels sont les bons critères à appliquer ?

Nous vous proposons d'en discuter le **mardi 30 mai de 10 h à midi** (salle Franklin).

Pour la FSU Territoriale, les critères fixés ne peuvent avoir pour conséquences que le taux d'avancement réel soit très inférieur à 100 % et doivent être le plus objectif possible.

Avancement au 2ème grade de catégorie C Une bonne nouvelle !

Conformément à PPCR, un décret n° 2017-715 vient de supprimer le mécanisme qui liait la voie par l'ancienneté à la voie par l'examen professionnel pour les agents classés sur un premier grade de catégorie C.

Dorénavant **tous les adjoints territoriaux classés en C1 (ex 2ème classe classés en E3) pourront être proposés à l'avancement en C2 sans être bloqués par le nombre de reçus à l'examen professionnel**, les 2 voies n'étant plus liées.

Titularisation des agents

Après les brutales « négociations sociales » de l'année dernière qui avaient abouti à la mise en stage de 82 agents de catégorie C mais assortie de la perte de plusieurs acquis (suppression des congés de pré-retraite et de la prime d'installation de 2000 euros, baisse de la subvention au COS), c'est un euphémisme de dire que nous étions très circonspects lors des rencontres que nous avons eues avec la municipalité et la DRH sur cette question fin 2016 et début 2017.

La municipalité refuse toujours de s'engager sur un vrai plan pluriannuel avec des tranches annuelles de titularisations fixées en amont mais s'engage à ce qu'il y ait une négociation chaque année et lie le nombre d'agents à titulariser au budget.

Pour la FSU Territoriale, plutôt qu'un nombre précis d'agents à titulariser, nous revendiquons la mise en stage du plus grand nombre **sans mesure de régression sociale**, en prenant en compte **qu'il reste plus de 300 agents sur un grade de catégorie C accessible sans concours !**

La proposition faite par la municipalité de titulariser 80 agents en 2017 avec les mêmes critères qu'en 2016 (date d'ancienneté à la ville, présence continue, appréciation sur la manière de servir) va dans le sens d'une résorption du volume actuel à l'échéance de 2020. Nous en prenons acte.

Comme nous prenons acte qu'une négociation doit s'ouvrir pour aborder la situation des agents du CCAS à presque 50 % non-titulaires.

Mais nous revendiquons avec force que la prime de 2000 euros soit de nouveau versée par la municipalité afin d'aider nos collègues précaires à s'installer.

Cette prime n'est vraiment pas un luxe au vu des prix exorbitants des loyers et de la cherté de la vie à Montreuil et en proche-banlieue !

Il a été fait également le bilan de l'application de la loi Sauvadet et des sélections professionnelles (entretiens) qui permettent la mise en stage d'agents sur un grade accessibles normalement sur concours (catégorie B et A majoritairement). 35 agents ont été mis en stage.

La Loi Sauvadet ayant été prolongée pour 2 ans jusqu'en mars 2018, 49 agents de la ville et 6 du CCAS sont éligibles aux sélections professionnelles.

Nous avons validé la proposition municipale de passer ces postes sur 2017 (29 ville et 3 CCAS) et 2018 (20 postes ville et 3 CCAS) **afin de permettre aux agents ayant échoué en 2017 de repasser leur entretien de sélection professionnelle en 2018.**

RÉUNION D'INFORMATION

"Avancement de grade à 100 % ... chiche ?"

Mardi 30 mai 2017 - de 10H à 12H

SALLE FRANKLIN

(60 rue Franklin – Mairie de Montreuil)

Cette réunion est organisée par la FSU Territoriale sur les heures mensuelles d'information (HMI), **tous les agents de la ville et du CCAS de Montreuil, syndiqués ou non**, peuvent y assister sous réserve des nécessités de service.

VENEZ NOMBREUX !!!

Égalité femmes-hommes à Montreuil : il reste des progrès à faire !

Le Conseil municipal du 1er février 2017 a validé le rapport annuel de situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Montreuil, rendu obligatoire depuis 2014 par la loi. Ce rapport est tenu de comporter des informations relatives à la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle et de faire état des actions menées sur le territoire de la ville pour favoriser cette égalité.

Trop peu glorieux pour la collectivité sans doute, ce rapport n'a été ni annoncé ni diffusé auprès du grand public (aucune trace sur le site internet de la ville depuis son approbation), et contrairement à d'autres rapports désormais obligatoires pour la collectivité, comme le rapport sur le développement durable.

Jugé peu prioritaire sans doute également pour faire l'objet d'une large information auprès des agents, notamment à l'occasion du 08 mars, le rapport a été discrètement publié sur l'intranet, sans autre forme de publicité.

Nous regrettons qu'à l'heure de la féminisation croissante de la fonction publique territoriale, notre collectivité manque encore de volontarisme et d'innovation pour traiter de front un sujet RH et de société aussi central que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, car nous savons que les inégalités perdurent, ici aussi.

Ce rapport, qui a ce jour ne nous a officiellement toujours pas été transmis malgré notre demande explicite, nous laisse avec beaucoup de chiffres et peu d'analyses, s'agissant notamment des rémunérations, et des pistes d'actions très vagues. **La récente mesure prise en faveur du remplacement des congés de maternité que nous avons défendue redevient un simple "examen des demandes"**. Cette mesure qui nous garantissait que la règle de non-remplacement ne s'appliquerait plus à ce cas de figure serait-elle en train de passer à la trappe ? ...

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET :

ARTICLES (BLOG) / AGENDA / GRAIN DE SEL / GUIDE DES CARRIÈRES / INFOS / ADHÉSION

www.fsu-montreuil.fr

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :



Facebook : Fsu Territoriale Montreuil



Twitter : FSU_Montreuil